



Faits saillants du budget 2025 : Investir dans l'avenir de notre communauté

Au cours des derniers mois, nous avons travaillé avec diligence à l'élaboration d'un budget équilibré pour 2025 qui respecte notre engagement envers des services de qualité pour notre Municipalité. Heureusement, notre communauté a bénéficié d'une croissance qui a permis de compenser une partie de l'augmentation des coûts.

Ce budget répond aux principaux défis financiers, notamment la nécessité d'investir dans des projets d'infrastructure essentiels et d'entretenir des biens vieillissants. Avec l'augmentation de notre population, il est crucial de répondre à ces besoins et de garantir que nos infrastructures restent en bon état. Pour y parvenir, une nouvelle étude sur les redevances d'aménagement (DC) en 2025 ajustera les frais aux besoins actuels. Nous adoptons également une stratégie proactive de gestion des actifs visant à répondre aux besoins annuels de remplacement au cours des six prochaines années, en veillant à ce que nos actifs soient renouvelés avant d'atteindre la fin de leur durée de vie et à ce que les fonds soient disponibles en cas de besoin, plutôt que de faire peser une charge financière sur les générations futures. Dans cette optique, 15,75 millions de dollars, soit environ 30 % du budget opérationnel, sont investis dans des réserves pour les dépenses d'investissement futures. Il s'agit là de mesures importantes visant à garantir que l'avenir de notre communauté est soutenu par une planification financière durable et à long terme.

En accord avec notre Plan des ressources humaines, ce budget fournit aux départements les ressources nécessaires pour répondre aux besoins évolutifs de notre communauté. Les améliorations apportées aux services des incendies sont également une priorité, reflétant le soutien des résidents et du Conseil pour une communauté plus sécuritaire.

Le budget prévoit une augmentation moyenne des taxes de 15 \$ par mois en 2025, au lieu des 19 \$ par mois initialement évoqués au début du processus de planification budgétaire. De ce montant, un tiers (5 \$) est alloué uniquement pour couvrir l'augmentation des frais pour les services de police annuels de la Police provinciale de l'Ontario (PPO) dans notre Municipalité. Il est important de noter que la Municipalité n'a aucun contrôle sur ces augmentations de frais de la PPO, puisqu'elles sont déterminées de l'extérieur. L'équilibre entre ces besoins a été un défi, car chaque département joue un rôle crucial dans le maintien de la qualité de vie de notre Municipalité. Ce budget reflète notre engagement à répondre aux besoins immédiats tout en assurant la viabilité à long terme, et nous sommes convaincus qu'avec une planification stratégique et une collaboration continue, nous pouvons bâtir un avenir sécuritaire pour notre communauté. Pour plus d'info : Russell.ca/frBudget.

Voir l'article modifié avec le'annonce du nouveau financement provincial ici.

À l'approche de la période des fêtes, je tiens à adresser mes vœux les plus chaleureux à tous nos résidents. C'est l'occasion de réfléchir à l'importance de se rassembler en tant que communauté, de se soutenir les uns les autres et de donner en retour.

Je suis reconnaissant aux conseillers d'avoir apporté leurs divers points de vue à la table et, plus important encore, d'avoir écouté avec un esprit ouvert. Ces conversations nous aident à prendre les meilleures décisions possibles pour notre communauté. Je tiens également à remercier le personnel de la Municipalité pour son dévouement et son travail acharné afin que tout se passe bien pour nous tous. Vos efforts sont vraiment appréciés.

Notre communauté prospère grâce aux personnes dévouées. J'encourage tout le monde à s'impliquer, que ce soit en faisant du bénévolat, en rejoignant un comité local ou en assistant à des réunions publiques. Votre participation joue un rôle clé dans l'élaboration de notre avenir et nous permet de continuer à nous développer en tant que communauté dynamique et accueillante.

Je vous souhaite, à vous et à vos proches, une joyeuse période des fêtes et une excellente année 2025!

Cordialement,
Maire Mike Tarnowski



Stationnement d'hiver

Du 1er novembre au 1er avril, il n'y aura pas d'interdiction de stationnement dans les rues. À la place, les restrictions de stationnement en bordure de rue seront basées sur un système d'alertes tout au long de l'hiver.



Une alerte sera émise lorsque 5 cm ou plus de neige ou de la pluie verglaçante sont prévus et sera envoyée avant 14 heures. Il sera interdit de stationner un véhicule entre 1 h et 7 h du matin. Ces alertes sont envoyées à nos abonnés par courriel, affichées sur les médias sociaux (Facebook, Instagram et X) et sur nos quatre panneaux d'affichage DEL.

Important : Pour être avisé, veuillez-vous inscrire aux alertes à Russell.ca/abonner. Pendant une interdiction de stationnement hivernal, vous pouvez vous stationner à l'un des 4 endroits désignés entre 19 h et 7 h :

- Centre communautaire Camille Piché, devant le parc de rouli-roulant (8 Blais, Embrun)
- Parc Richelieu, côté ouest (159, terrasse St-Moritz, Embrun)
- Parc-o-bus de Russell, côté est (1re Avenue, Russell)
- Parc Duncanville, côté nord (1141, rue Concession, Russell)

Pour plus d'information : Russell.ca/stationnement.



La Municipalité de Russell a accueilli Charles Armstrong à titre de conseiller le 15 octobre 2024, à la suite de sa victoire à l'élection municipale partielle. Ce mandat durera jusqu'à la fin du mandat 2022-2026, soit jusqu'au 14 novembre 2026.

Les dates des réunions de Conseil de 2025 sont maintenant affichées sur le calendrier du site Web à Russell.ca/calendrier. Nous invitons les résidents à y participer en personne ou à visionner en ligne afin de rester informés.



Soyez informé sur votre Municipalité!



Soyez les premiers à recevoir l'information! Inscrivez-vous à nos courriels à Russell.ca/abonner.

Suivez-nous sur Facebook, Instagram, X et LinkedIn.



@MunRussellTwp

Heures des fêtes

Hôtel de ville et bureaux municipaux

24 décembre – 8 h 30 à 12 h
25 et 26 décembre – Fermé
27 et 30 décembre – 8 h 30 à 16 h 30
31 décembre – 8 h 30 à 12 h
1^{er} et 2 janvier – Fermé

Dôme sportif

24 décembre – 5 h 30 à 13 h
25 et 26 décembre – Fermé
27 au 30 décembre – Heures régulières
31 décembre – 5 h 30 à 13 h
1^{er} janvier – Fermé
2 janvier – Retour aux heures régulières

Salle de quilles

23 au 27 décembre – Fermé
28 et 29 décembre – Horaire des fêtes
30 décembre au 2 janvier – Fermé
3 janvier – Horaire des fêtes
4 janvier – Retour aux heures régulières

Arénas

24 au 26 décembre – Fermé
27 au 30 décembre – Horaire des fêtes
31 décembre et 1^{er} janvier – Fermé
2 au 5 janvier – Horaire des fêtes
6 janvier – Retour aux heures régulières

Consultez Russell.ca/ArenasFr et Russell.ca/quilles pour l'horaire des fêtes.

Nouveau calendrier de collectes 2025

Vous voulez savoir les dates des collectes spéciales pour l'année? Téléchargez le calendrier des collectes 2025 à [Russell.ca/ordures](https://www.russell.ca/ordures) ou obtenez une copie imprimée à l'hôtel de ville.

Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir nos rappels par courriel à [Russell.ca/abonner](https://www.russell.ca/abonner).

Dates importantes :

- Dépôt des arbres de Noël (26 décembre au 5 janvier)
- La collecte organique débutera la semaine du 7 avril



Programmes d'hiver et de printemps

Ne manquez pas votre chance de vous inscrire à nos programmes d'hiver et de printemps, ainsi qu'au camp de la semaine de relâche du mois de mars! Les inscriptions ouvrent le 6 janvier à 9 h pour les programmes destinés aux adultes et le 8 janvier à 9 h pour les programmes destinés aux jeunes. Profitez de cette période d'inscription réservée uniquement aux résidents!

Plus d'info à : [Russell.ca/programmes](https://www.russell.ca/programmes)



Rappels d'hiver

1. Déplacez votre filet de basketball hors de la rue. Il ne doit pas se trouver dans l'emprise du chemin.
2. Garder la neige sur votre propriété, et ne pas la pousser dans les rues, les fossés ou sur les trottoirs (conformément au Code de la route de l'Ontario).
3. Vos poubelles et vos bacs de recyclage doivent être visibles dans votre entrée, et non dans la rue, sur l'accotement ou sur le trottoir.
4. Pour éviter de pelleter à nouveau l'entrée lorsque le camion de déneigement passe, dégagez la zone à gauche de votre entrée. La neige de la charrue sera poussée dans cette zone plutôt qu'à l'intérieur de votre entrée.
5. Gardez les bornes d'incendie déneigées pour les services d'urgence.
6. Gardez vos distances du camion du déneigement! Lors du déneigement d'une intersection, le camion a besoin d'espace pour reculer.
7. Respectez les restrictions de stationnement en hiver.
8. Hivernez votre boîte aux lettres avec une barricade pour la protéger de la force de la neige poussée par la lame du camion de déneigement.

Contraventions positives pour les jeunes

Vous connaissez une personne de 16 ans ou moins de votre entourage qui fait une différence positive dans la communauté? Nominez-la! Le programme de contraventions positives pour les jeunes est toujours actif et désire continuer d'encourager les jeunes de la communauté. Contactez notre Service de sécurité publique et exécution des règlements pour faire votre nomination à bylaws.reglements@russell.ca.

Juliana et Danek sont 2 des 14 jeunes qui en ont reçu cette année!



Magasinez local durant cette saison des fêtes!

Explorer notre répertoire des entreprises en ligne à

[Russell.ca/repertoire](https://www.russell.ca/repertoire)



Rappels de sécurité pour l'hiver du Service des incendies

- Entretenez et nettoyez vos appareils de chauffage.
- Faites inspecter votre appareil de chauffage au bois par un technicien certifié par WETT.
- Installez des avertisseurs de CO à proximité de TOUTES les pièces où vous dormez.
- Changez les piles de vos avertisseurs de fumée ou achetez-en un avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans.
- Testez régulièrement vos avertisseurs de fumée et révisez votre plan d'évacuation.



Mun **RUSSELL** Twp
SERVICE DES INCENDIES
FIRE SERVICES

Nouvelle Déclaration provinciale sur la planification (DPP)

La DPP 2024, qui constitue la base de l'aménagement du territoire en Ontario, est désormais en vigueur et exige que toute planification municipale s'y conforme. Pour notre municipalité, cela touche le développement, les lotissements, les zones d'établissement, et bien plus encore. Bien que vous consultiez principalement les règlements de zonage et les plans officiels de la Municipalité, la DPP oriente les principes sous-jacents de ces politiques.

Le gouvernement provincial met en avant les objectifs clés de la DPP 2024, permettant aux municipalités de:

- Favoriser le développement et augmenter l'offre de logements
- Aligner le développement avec les infrastructures pour renforcer l'économie
- Assurer la viabilité des zones rurales
- Protéger les terres agricoles, l'environnement et la santé publique

Pour une compréhension complète de la DPP 2024, veuillez consulter le document intégral disponible à www.ontario.ca/fr/page/declaration-provinciale-sur-la-planification-2024. Le département de l'aménagement du territoire s'engage à appliquer cette nouvelle base au sein des politiques et décisions de la Municipalité de Russell.

Saison des abris Tempo

Un abri Tempo est défini comme une structure temporaire comportant un châssis en métal recouvert d'une bâche en polyester ou d'un tissu similaire, principalement utilisée pour le rangement de véhicules ou d'équipements associés à un usage résidentiel.

Les résidents peuvent installer des abris Tempo dans leur cour avant, leur cour latérale intérieure ou extérieure à partir du 1er novembre de l'année en cours. L'abri doit être enlevé avant le 1er avril de l'année suivante.

Lors de l'installation:

- Dans une cour avant ou une cour latérale extérieure, assurez-vous d'être à au moins 1 mètre de la ligne de lot.
- Dans une cour latérale intérieure, l'abri doit être placé à au moins 0,5 mètre de la ligne de lot.

Veuillez-vous assurer que l'abri Tempo ne crée pas de problèmes de visibilité ou ne compromet pas la sécurité à tout moment.

